

## ECOLE MULTISPORTS DE SOULAC SUR MER

### REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

**Les mardis et jeudis, la Mairie de Soulac-sur-Mer et le Conseil Départemental propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir différentes activités sportives.** Cette école a pour objectif d'ouvrir l'enfant à diverses activités sportives, lui permettant de découvrir et d'affiner ses goûts. Il pourra ainsi s'orienter plus facilement vers diverses associations. **Les enfants seront pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école à 16h05 ou sur les différents sites d'activité (attendre l'arrivée des animateurs) jusqu'à la fin des activités à 17h45 (dernier délai).**

En cas de mauvais temps, des activités sportives seront proposées au gymnase de Soulac vous devrez donc venir chercher votre enfant sur ce site !

#### **1: Conditions d'admission:**

L'école multisports est ouverte aux enfants étant scolarisés en primaire du CP au CM2 à Soulac. L'effectif est limité à 16 enfants par créneau horaire. Un test P.A.N sera mis en place en début de cycle. Afin d'évaluer les aptitudes nautiques de l'enfant.

L'école multisports est gérée par le C.M.C.S.

#### **Un dossier d'inscription 2019-2020 est demandé aux familles :**

- fiche d'inscription du CMCS
- règlement intérieur de l'Ecole Multiports et planning prévisionnel annuel des activités proposées.
- certificat médical daté, complété et signé par le médecin (datant de 2 mois)
- fournir les attestations d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité civile et l'assurance extra-scolaire de l'enfant.
- fiche d'inscription aux transports scolaires
- autorisation et décharge parentale

#### **2 : Tarifs d'inscription :**

**21.20 €/ an par enfant et 18.25 €/an pour 2<sup>ème</sup> enfant et suivants de la même fratrie.** Le règlement se fait à l'inscription au CMCS (espèces, carte bleue, chèque à l'ordre de régie CMCS ou par Chèque-vacances/ coupons sport ANCV).

#### **3: Assurance:**

Les parents de l'enfant inscrit à l'école multisports doivent fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile et individuelle corporelle de l'enfant dans le cadre d'activités extra-scolaires lors de l'inscription

#### **4: Santé:**

L'école multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant. En cas d'accident, les éducateurs préviendront les parents sans délais et feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite. Par ailleurs, aucun traitement médical ne pourra être administré à l'enfant sauf si un protocole d'accord est signé entre les parents, le responsable de l'école multisports et le médecin traitant.

#### **5: Tenue, équipements et déplacements :**

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives : chaussures de sport à usage spécifique au gymnase (à semelles blanches ou no-marking propres), survêtement ou short, tee-shirt, casquette et coupe-vent pour les activités extérieures. Lors des cycles qui nécessitent des déplacements à bicyclette, les enfants devront avoir celle-ci dès la prise en charge des éducateurs à la sortie de l'école.

Les enfants ne sachant pas faire de bicyclette ne peuvent être admis à l'école multisports.



**Les bicyclettes devront être en bon état de fonctionnement et un casque en bon état est obligatoire.**

**Remarque : L'oubli de la tenue adaptée et/ou d'un équipement incomplet ou défectueux privera l'enfant de séance.**

Pensez aussi à une petite bouteille d'eau et un goûter. Les boissons énergétiques sont interdites.

**6: Perte ou vol:**

Il est fortement déconseillé de confier à l'enfant des objets de valeurs ou pouvant porter atteinte à sa sécurité ou à celle de ses camarades. L'école multisports décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

**7: Responsabilités:**

Les parents remettent lors de l'inscription une fiche de renseignements obligatoire, indiquant leur numéro de téléphone et les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Nous vous rappelons que les horaires de l'école Multisports sont de 16h05 à 18h00 précises. L'arrêt de l'activité se fait à 17h45, les éducateurs ayant des engagements sur d'autres structures après ce créneau, merci de respecter impérativement ces horaires. L'enfant sera récupéré soit par les parents, soit par une personne autorisée ou partira seul avec une autorisation parentale.

**8: Clauses d'exclusion:**

Si le comportement de l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour un de ses camarades, il sera radié de l'école multisport. Un retard répétitif des parents ou l'absence prolongée et non justifiée (3 séances) d'un enfant entraînera une exclusion prononcée par la commission compétente.

Le manquement aux respects du matériel et des locaux utilisés sera sanctionné et les parents devront prendre en charge les frais de détérioration.

Je soussigné .....responsable légal

de l'enfant..... accepte les termes de ce règlement intérieur.

- J'accepte de recevoir des SMS de la part du CMCS pour notifier des modifications qui pourraient intervenir durant l'année scolaire 2019-2020.
- J'accepte que mon enfant soit pris en photos pour la presse et les médias.
- J'atteste que mon enfant est bien scolarisé à l'école primaire de Soulac pour cette année scolaire et qu'il sait faire de la bicyclette de façon autonome.

Fait le .....

Signature du responsable légal :

Signature de l'enfant :

Lu et approuvé